



## PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Orléans, le 13 juillet 2017

# I N F O R M A T I O N

## **Élargissement et prorogation des dispositifs de soutien à la trésorerie des exploitations agricoles : dépôt des dossiers possible jusqu'au 31 décembre 2017**

Les dispositifs de soutien à la trésorerie par le ministère en charge de l'agriculture, en faveur des éleveurs, céréaliers, producteurs de fruits et légumes et d'horticulture-pépinières fragilisés par la crise économique actuelle, sont élargis aux viticulteurs :

- le fonds d'allègement des charges financières (FAC) qui permet la prise en charge partielle des coûts liés à la restructuration de l'endettement (volet C) qui concerne notamment l'année blanche,
- le dispositif de garantie des prêts (volet B du FAC), dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, qui permet la reconstitution du fonds de roulement ou la restructuration de l'endettement bancaire, par l'intervention d'un organisme de garantie tiers (BPI ou SIAGI),

Pour ces deux dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers a été repoussée au **31 décembre 2017**. Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble du dossier, annexe bancaire comprise, doit être retourné par l'agriculteur à la DDT, dûment complété et signé, et doit être réceptionné au plus tard le 31 décembre 2017 par la DDT.

Les dossiers de demande sont disponibles à la DDT ou sur le site internet : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr).

***Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter à la DDT :  
Sabine WALIGORA – tél : 02.38.52.48.05***